Compte rendu synthétique
Conseil des quartiers Coquelicot - Bleuet
Jeudi 16 avril 2026

Élus présents : M. Le Maire, M. DOLCI, M. ZIAT, Mme BANIZETTE, Mme RAFIK
Techniciens présents : M. MATHE, M. RICHARD, M. HAUTHIER, Mme VILLECHALANE.

Retour sur les doléances du dernier conseil

Taille de la haie le long du mur du Chemin d'Entreroche : Nous restons vigilants. La taille est programmée pour mai/juin, en collaboration avec la commune de Soyaux.

Sens de circulation Impasse Jean Jaurès : Un questionnaire a été envoyé à la population. Le marquage définitif est prévu pour l'été 2026.

Vitesse avenue Jean Jaurès + ralentisseurs non aux normes : Des contrôles effectués par la Police Municipale ont montré que les excès de vitesse ne sont pas réguliers sur cette avenue. Après vérification, les dispositifs sont conformes aux normes en vigueur.

Taille des arbres dans le lotissement Bois Menu : La taille des arbres a été réalisée.

Un terrain situé rue de l'étang est très boisé, les habitants craignent des départs de feux en été : Le terrain doit être précisément identifié. Certaines parcelles appartenant à la commune, un débroussaillement sera programmé si nécessaire.

Au niveau du n°35 avenue de Montbron, des tuiles dépassent de la toiture avec risques de chutes sur la voie publique : Les services techniques sont intervenus.

Réfection du passage piéton Rue Jean Jaurès : La réfection du passage piéton est planifiée pour l'année 2026.

Temps de parole aux habitants

Rond point clinique de la Source : État de dégradation avancé, des riverains ont subi des crevaisons à cause de débris de chaussée. Une étude va être menée pour sécuriser et réhabiliter l'aménagement.

Vente de la parcelle AR 281 : Rumeurs de vente à des gens du voyage pour la création de trois lots (maisons et caravanes). Les riverains sont très inquiets. La parcelle est classée en zones N et NS (naturelles). Il est strictement interdit d'y construire ou d'y installer des caravanes. Une rencontre prévue avec l'acquéreur pour rappeler l'inconstructibilité du terrain et les risques de procédures juridiques. La commune contacte la SAFER dès demain pour solliciter une préemption. Les riverains proposent la création d'un espace de biodiversité ou d'un parc de repos (proximité avec l'EHPAD). La SAFER pourrait assurer le portage foncier temporaire.

Une personne fait du motocross chemin des carrières sans casque et sans immatriculation, le mur d'un des riverains a été tagué suite à ses évènements : La police essaye de localiser les lieux de stockage des motos pour perquisitionner et récupérer les motos.

Création chemin des Écrevisses : La procédure est complexe en raison du nombre de propriétaires, tous ne veulent pas vendre à la commune.

Étang Fleury : Remerciements des riverains pour le curage, aucun débordement n'est à déplorer cette année.

Non-respect du sens interdit Rue du souvenir : La répression est difficile sans constatation immédiate par la Police.

Éclairage rue du logis : Le remplacement des lampadaires est intégré à un projet global de rénovation de la rue. Rappel : Pour toute panne, il faut transmettre le numéro GF aux Services Techniques afin qu'ils signalent l'incident au SDEG.

Agenda 2026 distribué au mois de mars : La distribution tardive (mars) s'explique par la défection du prestataire en fin d'année et une grève des transporteurs.

Travaux église : Remerciements pour les interventions réalisées.

Rue Aristide Briand - demande l'installation d'un passage piéton et d'une ligne blanche : La ligne blanche va s'effacer, il faut prévoir un autre marquage. Les services ont pris du retard pour le passage piétons, mais il va être fait prochainement.

Les poubelles devant l'église gênent les riverains : Réflexion de la commune à mener.

Panneaux sur les poteaux (épaviste) : Les panneaux sur les poteaux sont retirés régulièrement. Les auteurs, bien connus, sont difficilement saisissables (insolvables et sans domicile fixe).

Mise à jour du site internet concernant les règles du voisinage : La commune va informer le prestataire.

Autres points

Moustique Tigre : il est primordial de vider les coupelles d'eau et de fermer hermétiquement les récupérateurs d'eau de pluie. Une femelle peut pondre jusqu'à cinq fois sur une période de 12 semaines ; il ne faut donc pas laisser d'eau stagner plus de cinq jours. Par ailleurs, des pièges artisanaux peuvent être fabriqués pour limiter leur prolifération. La commune impose désormais des mesures strictes pour lutter contre ce nuisible, l'ARS (Agence Régionale de Santé) l'ayant officiellement déclarée « zone colonisée ». La municipalité pourra désormais mettre en demeure les résidents laissant de l'eau stagnante sur leur propriété. Une amende sera appliquée en l'absence d'amélioration constatée. À noter que les puits ne sont pas concernés par ces mesures.

Incendies sur le site SIRMET : La Maire de Gond-Pontouvre a saisi le Préfet. Les services de l'État indiquent que les fumées dégagées par les incendies ne sont pas toxiques (la commune émet des doutes). Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sera adapté. En cas d'alerte, la Police Municipale utilisera ses haut-parleurs pour confiner la population. Un article dans le prochain L'Isle Info rappellera les consignes de sécurité. Un audit préfectoral pourrait revoir le classement du site, sans certitude à ce jour.